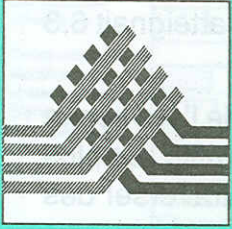


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

Division Conjoncture de l'Emploi et du Marché du travail

Numéro 185 - Août 1990

LE CHÔMAGE PARTIEL EN 1989

Une diminution des 3/4 par rapport à 1987 : on dénombre 1,8 million de journées indemnisables en 1989 contre 6,3 millions deux ans plus tôt.

L'amélioration de la conjoncture entraîne une réduction du chômage partiel **très importante dans l'industrie**, notamment dans les biens d'équipement. L'automobile qui représentait 26% des journées indemnisables en 1985 ne compte plus que pour 4%.

La branche **textile** en revanche représente en 1989 le tiers des demandes d'indemnisation.

En conséquence, le chômage partiel est utilisé cette année par les entreprises **moyennes et petites**, 70% des journées indemnisables viennent d'entreprises de moins de 200 salariés.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

La baisse s'est poursuivie à un rythme rapide.

Le recours au chômage partiel a diminué des trois quarts par rapport à 1987.

Cette mesure concernait 1,1 million de personnes en 1987, et 540.000 en 1988, elle n'en touche plus que 270.000 en 1989 ; le nombre des journées indemnisables, qui atteignait 6,3 millions en 1987, s'est réduit à 3,2 millions en 1988 et à 1,8 million en 1989.

Avec un volume plus faible, dû essentiellement à la croissance soutenue de l'économie française depuis deux ans, le chômage partiel reste cependant une mesure très utile : de plus en plus orientée vers les petites et moyennes entreprises, elle leur permet de traverser des périodes conjoncturellement difficiles.

Beaucoup de demandes d'entreprises de taille moyenne.

Le chômage partiel était surtout destiné à éviter les licenciements dans les grandes entreprises industrielles. Depuis quinze ans des restructurations ont conduit à des réductions d'effectifs, ce qui a amoindri la nécessité de recourir au chômage partiel dans les grandes entreprises, l'ajustement de l'emploi se faisant davantage grâce aux contrats à durée déterminée ou par recours au travail temporaire.

Le chômage partiel est utilisé aujourd'hui en grande majorité par les petites et moyennes entreprises : 94 % des établissements qui y ont eu recours en 1989 ont moins de 200 salariés. Ces entreprises représentent près de 70 % du total des journées indemnisables.

Et des périodes chômées un peu plus longues.

Le nombre moyen de jours chômés par salarié concerné est passé en 1989 de 6 à 7 jours, or ce chiffre était stable depuis 1986. Il semble que l'on ait moins besoin du chômage partiel, mais lorsqu'on y recourt, c'est pour un peu plus longtemps. Ce nombre de journées est plus important dans l'agriculture (11 jours) le BTP et le tertiaire marchand (10 jours) que dans l'industrie où il se stabilise à 6 jours en moyenne.

Restructuration ou circonstances exceptionnelles sont des motifs plus fréquents.

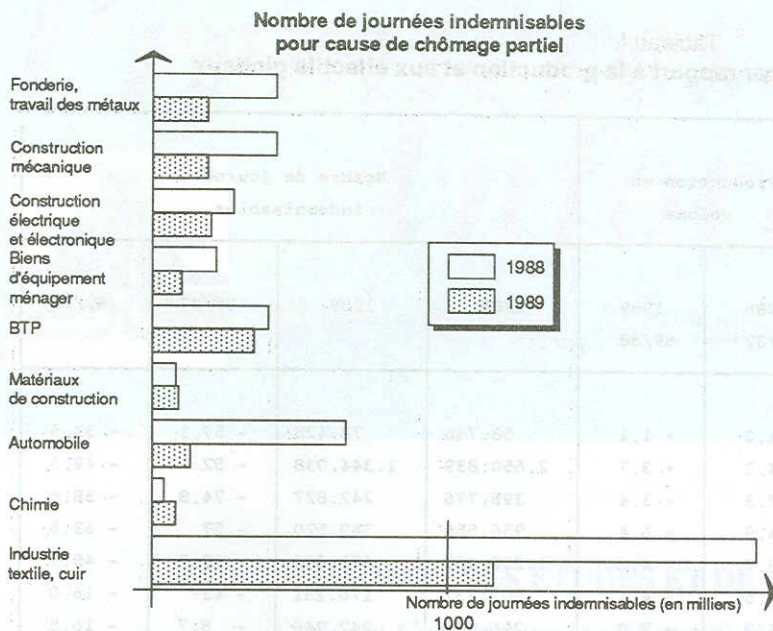
Dans plus de 80 % des cas la demande d'indemnisation résulte d'une mauvaise conjoncture économique (cf. Tableau II). Par exemple dans le Limousin, les demandes se sont accrues de 35 % en 1989 - alors qu'elles baissaient de 44 % pour l'ensemble de la France - à la suite d'une réduction d'activité dans les secteurs de la confection et de l'électronique.

Par ailleurs un accroissement sensible des demandes pour cause de restructuration a eu lieu, surtout dans les entreprises de moins de 200 salariés ; il en a été de même pour les demandes dues à des circonstances exceptionnelles : en Corse à la suite de grèves (31.000 journées indemnisables au 2ème trimestre 1989 contre 700 au 2ème trimestre 1988), en région Rhône Alpes en raison de la mauvaise saison de ski (56.000 journées indemnisables au premier trimestre 1989 contre 46.000 au premier trimestre 1990).

Le chômage partiel permet donc d'indemniser des petites et moyennes entreprises qui sont empêchées de produire par manque de commandes ou des entreprises qui ont des difficultés exceptionnelles mais temporaires.

La régression du chômage partiel est générale mais différenciée dans l'industrie.

Comme en 1988 l'amélioration de la conjoncture a permis une réduction du chômage partiel dans l'industrie (cf. Tableau I) et plus particulièrement dans les biens d'équipement (-63,5 % journées indemnisables en 1989 / 1988).



Dans la fonderie, le travail des métaux et la construction mécanique, la baisse a été de 60 % en 1989, alors qu'elle avait déjà été forte en 1988 (cf. Graphique).

Dans l'automobile et la construction aéronautique où la demande a été particulièrement soutenue, le chômage partiel a reculé de plus de 70 %. L'indemnisation du chômage partiel dans l'automobile, qui représentait 26 % des journées indemnisables en 1985 n'en représente plus que 4 % aujourd'hui.

A l'inverse la baisse des demandes a été limitée dans la branche

construction électrique et électronique (- 28,5 % journées indemnisables en 1989/1988) où, il est vrai, elle avait été particulièrement importante l'année précédente (- 73 % journées indemnisables 1988/1987) (cf. Graphique).

La demande d'indemnisation a fortement augmenté dans la chimie (+ 88 % journées indemnisables 1989/1988) où le ralentissement de la production a été très sensible en 1989 (cf. Graphique).

La branche textile reste toujours le premier consommateur de la mesure. Elle représente en 1989 le tiers des demandes d'indemnisation, ce qui atteste des difficultés persistantes que rencontrent les industries françaises de ce secteur.

Le recul est moins net dans le BTP, mais s'accroît dans le tertiaire.

Dans le BTP où la demande a été moins forte en 1989 qu'en 1988, la croissance nette de l'emploi a été inférieure à celle de l'année précédente (cf. Tableau I). Ce contexte moins dynamique a conduit à une baisse du nombre des journées indemnisables plus faible (- 16% en 1989 contre - 43 % en 1988).

La situation inverse apparaît dans le tertiaire marchand où la conjoncture est restée aussi favorable qu'en 1988 et où la baisse des demandes d'indemnisation s'est accentuée (- 16,5% en 1989 contre - 8,7 % en 1988). Néanmoins certains secteurs comme les services rendus aux particuliers ont connu des difficultés et ont augmenté leur recours au chômage partiel. Le tertiaire marchand représente en 1989 13,7 % de l'ensemble des demandes contre 9,2 % en 1988.

Si le chômage partiel a baissé dans la plupart des branches, il a au contraire augmenté de 33 % en 1989 dans les industries agricoles et alimentaires en particulier dans la boulangerie pâtisserie et dans l'industrie de la viande. Les difficultés des entreprises de ce secteur viennent des décisions prises à Bruxelles concernant les quotas laitiers. La raréfaction de l'offre plusieurs années après a conduit à des restructurations d'entreprises qui ont provoqué un regain du chômage partiel.

Au cours des quatre premiers mois de l'année 1990, le chômage partiel a encore baissé de 9% mais cette baisse est nettement moindre qu'à la même période de 1989 (43%).

Tableau I
L'évolution du chômage partiel par rapport à la production et aux effectifs globaux

	Effectifs salariés		Production en volume		Nombre de journées indemnisables			
	88/87 au 31/12	88/89 au 31/12	1988 88/87	1989 89/88	1988	1989	88/87	89/88
	Ind. Agr. Alim.	- 0,74	+ 0,02	+ 1,2	+ 1,2	58.748	78.428	- 57,1
Industrie totale	- 0,64	+ 0,99	+ 4,2	+ 3,7	2.650.839	1.344.038	- 52	- 49,3
B. Intermédiaire	+ 0,52	+ 2,34	+ 7,3	+ 3,4	395.776	242.827	- 74,8	- 38,6
B. Equipement	- 1,01	+ 1,16	+ 4,9	+ 6,4	956.556	349.520	- 57	- 63,5
B. Consommation	- 0,75	+ 0,7	+ 3,7	+ 4,2	1.238.432	672.696	- 17,7	- 45,7
Bat. Trav. Publ.	+ 2,73	+ 1,6	+ 7,5	+ 4,4	202.732	170.231	- 43	- 16,0
Tertiaire	+ 2,85	+ 2,77	+ 6,2	+ 7,0	296.970	247.946	- 8,7	- 16,5
Total	+ 1,65	+ 2,07			3.225.047	1.800.385	- 49,9	- 44,2

Tableau II

Chômage partiel	Nombre journées indemnisables				Evolu- tion en %
	1988	% Structure	1989	% Structure	
CAUSES					
Conjoncture économique	2.733.233	84,7	1.498.252	83,2	- 45,2
Difficultés d'approvis.	180.706	5,6	74.227	4,1	- 58,9
Sinistre	103.661	3,2	49.865	2,8	- 51,9
Intempéries car. except.	51.528	1,6	10.512	0,6	- 79,6
Transfor. Restructuration	57.369	1,8	63.929	3,6	+ 11,4
A. circ. exception.	98.550	3,1	103.600	5,7	+ 5,1
FORMES					
Réduction horaire :					

- tout l'établissement	417.370	13,0	277.264	15,5	- 33,6
- partie établissement	2.292.673	71,1	1.258.875	70,0	- 45,1
Arrêt temporaire :					

- tout l'établissement	214.139	6,6	109.109	6,1	- 49,0
- partie établissement	299.397	9,3	150.808	8,4	- 49,6
TOTAL	3.225.047	100	1.800.385	100	